

Programme de travail de la CRSA Pays de la Loire 2022-2026

Axes de travail et orientations de la CRSA

La CRSA se donne pour missions de contribuer au bilan du Projet Régional de Santé 2 (PRS2) et s'inscrire dans un processus de co-construction du Projet Régional de Santé 3 (PRS3) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle s'impliquera dans l'avancement du PlaM (Plan de mobilisation régionale et territoriale en faveur de la formation, de l'emploi et de l'attractivité des métiers) et s'engage à promouvoir et participer à toutes les initiatives favorisant l'attractivité des professions de santé. La CRSA souhaite de plus s'engager auprès de l'ARS sur l'accompagnement des dispositifs de gestion de crises.

La Conférence se donne comme objectifs de s'ancrer dans les territoires, porter les efforts sur ceux étant les plus en difficultés et dégager des priorités sur les situations critiques de la région (Urgences, EHPAD...).

Elle souhaite développer le principe d'auto-saisine sur les enjeux majeurs de santé publique et utiliser son droit d'alerte sur les situations critiques repérées, en proposant des contributions à la recherche de solutions. Pour mener à bien ses missions, elle développera des partenariats avec tous les acteurs régionaux impliqués dans la santé, entre ses commissions spécialisées et groupes permanents et souhaite être mieux connue du grand public en tant que « parlement de santé des Pays de la Loire ».

Programmes de travail des Commissions Spécialisées et Groupes Permanents

Groupe Permanent Inégalités Santé Précarité

Axes de travail 2022

Parcours de santé complexes

En lien avec la Commission Spécialisée Droits des Usagers (CSDU) et la Commission Spécialisée Médico Social (CSMS) notamment le groupe de travail « GT parcours »

- Inégalités Sociales de Santé / Territorialisation En lien avec la Commission Spécialisée Prévention (CSP) autour des notions d'allervers, d'universalisme proportionné, de médiation en santé, de santé communautaire... Et des travaux de PROMOSANTE
- **Participation des usagers :** Abordé transversalement dans les 2 autres axes de travail
 - En lien avec la CSDU
- Contribution à l'évaluation du PRAPS et à l'élaboration du futur PRAPS (en fonction de la méthodologie proposée par l'ARS)
- Contribution à l'évaluation du PRS2 et l'élaboration du PRS3 (en fonction de la méthodologie proposée par l'ARS)

Mode de gouvernance et animation

Le Groupe Permanent s'organise en groupes de travail thématiques et se réunit en plénière trois fois par an, le plus possible en présentiel afin de faciliter la participation des usagers.

Un Comité REStreint (CORES), validé pour un an, travaille de façon collégiale. Il synthétise et fait des propositions à partir des échanges en plénières et groupes de travail, puis les soumet au Groupe pour discussion, modification, validation. Ses membres sont issus de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées (CRPA), de la Direction Régionale de l'Économie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS), de l'Équipe de Liaison Psychiatrie Précarité (ELPP), de l'Instance Régionale en Éducation et Promotion de la Santé (IREPS), de Médecins du Monde (MdM), de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), de l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML). Le CORES est en lien avec la Commission Permanente et les autres commissions et groupes permanents de la CRSA.

Moyens

Le Groupe Permanent souhaite disposer d'un appui logistique afin de faciliter la participation des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées (réflexions partagées avec CSDU).

- Afin de lutter contre la barrière numérique, identifier sur chaque territoire des lieux ressources, disposer de matériel et de la présence d'une personne pour faciliter la participation à des visios lorsque les réunions présentielles ne sont pas possibles.
- Disposer d'un accompagnement afin de faciliter la prise de parole et la compréhension lors des réunions :
 - Identifier une personne facilitante pour lutter contre le jargon technocratique et les sigles (+ glossaire dans Comptes Rendus),
 - Inviter les usagers 30 min avant les rencontres pour un temps d'échange préparatoire avec un facilitateur,
 - Favoriser travail en petit groupe pour faciliter la prise de parole
- Mettre en place des dispositifs de compensation des problématiques de santé/handicaps (visuel, auditif, moteur, psychique...)

La tenue de 3 plénières, 6 CORES et 4 à 8 groupes de travail thématiques par an nécessite :

- Des moyens financiers logistiques (salles, repas, transports) à hauteur de 4000 euros (à réévaluer)
- Un appui d'un.e chargé.e de mission (en commun avec les autres commissions) exerçant à hauteur de 10 % ETP pour le Groupe Permanent (préparation, envoi, relance invitation ; rédaction des comptes rendus et mise en forme des documents ; mise à jour du site de la CRSA avec téléchargement des documents et comptes-rendus)

Le Groupe Permanent souhaite la réalisation d'une enquête/étude par an, conduite par l'Observatoire Régional de Santé (ORS), Santé Publique France ou d'autres institutions, pour un budget de 30 000 euros minimum (30 jours). (A préciser).

Groupe Permanent Santé Mentale

Axes de travail

- Comment mobiliser de nouvelles ressources en prévention, et lesquelles, avec quels budgets et quels indicateurs de suivi ?
- Comment favoriser l'accès au soin et encourager les acteurs à travailler dans un esprit d'intégration réciproque?
- Comment concevoir des démarches d'inclusion mobilisant les bons accompagnements (logement, travail, enseignement et formation, vie sociale), et avec quels financements ?
- Contribution à l'évaluation du PRS2 et l'élaboration du PRS3

Questions prioritaires

- Quel bilan du PRS2 en termes de santé mentale ? (jusqu'où aller, définir une méthodologie)
- Quel état des lieux des actions portées par les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM) par chaque département, identifier les actions prioritaires et leur financement, les indicateurs ?
- Comment prévenir les démarches suicidaires chez l'enfant et l'adolescent, plus largement la prise en compte de leur santé mentale ?
- Quels impacts dans le quotidien des personnes handicapées psychique et pour les personnes qui accompagnent leur parcours de vie de l'évolution de la prestation de compensation du handicap (PCH) dite « aide humaine » dans l'accompagnement?

Mode de gouvernance et animation

Le Groupe Permanent se réunira 4 à 5 fois par an. Il cherchera à travailler en complémentarité avec les commissions de la CRSA et institutions et productions externes: Conseil Économique Social et Environnemental (CESER), Plan Régional Santé Travail (PRST), Projet Régional Santé Environnement (PRSE)...

Moyens

Pour mener à bien ses missions, le Groupe Permanent souhaite disposer d'une aide au secrétariat, ainsi que des moyens nécessaires à la tenue d'une réunion annuelle co-organisée avec l'ARS sur la thématique de la santé mentale en région.

Commission Spécialisée Droits des Usagers (CSDU)

Axes de travail

Promouvoir et faire respecter les droits des usagers

- Formation des professionnels de la santé sur le respect des droits des usagers
- Effectivité du processus d'évaluation du respect des droits des usagers
- Prise en compte du projet des usagers dans la rédaction du projet d'établissement, en lien avec la C.D.U.

· Accès au système de santé

- Assurer l'accès au médecin, aux urgences
- Accélération du transfert des compétences aux professions paramédicales.
- Réponse globale : accompagnement, organisation des soins, qualité de vie au travail, attractivité des territoires, stages...
- Importance de coconstruire cette réponse avec le territoire et ses acteurs (collectivités locales, Conseils Départementaux, Conseil Régional, CRSA, Usagers...)
- Associer les Usagers au diagnostic, la définition et le suivi des projets financés dans les CLS et les CPTS.

En lien avec tous les acteurs concernés

 Participation des représentants des usagers et des autres acteurs du système de santé dans les CRSA et les CTS

Notamment lors de l'évaluation du PRS2 et l'élaboration du PRS3

Pour l'année 2023, la CSDU souhaite réaliser une étude avec Qualirel Santé sur l'implication des Usagers dans la qualité des soins. Elle suivra les indicateurs identifiés lors du rapport présenté en 2022.

Moyens

La CSDU souhaite l'appui d'un.e chargé.e de mission pour la rédaction du rapport Droits des Usagers du Système de Santé, ainsi que des moyens (coût à définir) pour la réalisation d'une étude de cohorte.

Commission Spécialisée Médico Sociale (CSMS)

Axes de travail

En articulation avec l'élaboration du PRS 2023/2028, la CSMS participe de l'analyse des besoins.

- Favoriser le parcours de la personne accompagnée, selon son libre choix et en garantissant la sécurité et la qualité de l'accompagnement :
 - Participer à l'évaluation du Projet Régional de Santé2 (2022)
 - Contribuer à l'élaboration du PRS3 (2022/2023)
 - Favoriser les échanges avec les conseils territoriaux de santé (tout au long du mandat)
 - Mener une étude à l'échelle des Pays de la Loire, diagnostic et préconisations en matière d'offres (2023/2024)
 - Porter un plaidoyer argumenté avec des actions concrètes et chiffrées

En cohérence avec le PLAM et l'élaboration du PRS :

- Développer l'attractivité des métiers : sens au travail versus qualité de vie au travail.
 - Propositions permettant aux établissements d'accompagner les salariés et de développer son attractivité (temps de coordination, soutenir les cadres, risques professionnels, gestion des plannings, etc.)
 - Conférence régionale sur le sens au travail/ qualité de vie au travail: apport extérieur, intervention d'experts
 - Plaidoyer et préconisations pour favoriser l'attractivité dans les établissements

Ces enjeux seront déclinés pour les secteurs : personnes en situation de handicap (enfants/adultes), personnes âgées, personnes en insertion, ainsi que dans tous les domaines de la vie (soins/santé, habitat, emploi, scolarité/formation, accompagnement social)

Mode de gouvernance et animation

Deux groupes de travail sont mis en place : le Groupe de Travail Parcours et le Groupe de Travail Attractivités. Leurs travaux sont communiqués en Commission Spécialisée Médico Sociale.

Moyens

La Commission Spécialisée souhaite être appuyée d'un.e chargé.e d'animation et/ou d'études afin d'assurer une coordination entre les groupes de travail et la CSMS, avec l'ensemble des autres commissions et groupes permanents de la CRSA et avec les Conseils Territoriaux de Santé (CTS).

La réalisation d'une étude sur les parcours en 2023/2024 nécessitera un budget de 30 000 euros (à préciser au regard du Groupe de travail Parcours) et l'organisation en 2023 d'une conférence régionale sur le sens au travail, la qualité de vie au travail et la sécurité du travail un budget de 25 000 euros (à préciser).

Des actions similaires pourront être réalisées les années suivantes, en lien avec les travaux des autres commissions.

Commission Spécialisée Prévention (CSP)

Objectifs généraux

- Être un lieu d'information, de réflexion et d'acculturation collective en prévention
- Apporter sa contribution prévention aux plans régionaux santé, santéenvironnement et santé au travail
- S'assurer et veiller aux suites qui seront données aux propositions et recommandations, et plus largement pouvoir connaître les effets des actions de prévention
- Porter une approche transversale de la prévention-promotion de la santé au sein de la CRSA, et s'assurer d'une proximité avec les autres instances de la CRSA et avec les Conseils territoriaux de santé
- Plaider pour une culture de prévention et de promotion de la santé tant au sein des établissements de santé que médico-sociaux
- Œuvrer pour surmonter les clivages entre le sanitaire et le médico-social
- Agir pour que la prévention soit davantage prise en compte dans les activités des professionnels de santé
- Faire de la lutte contre les inégalités sociales une priorité.

Axes de travail

- Santé, travail et prévention
- Prévention et jeunes de 0 à 25 ans
- Prévention en direction des personnes en perte d'autonomie
- Prévention et maladies chroniques
- · Prévention en direction des personnes âgées

- Prévention en santé environnementale (habitat favorable à la santé : qualité de l'air intérieur ; la réduction des expositions aux polluants du quotidien : l'urbanisme favorable à la santé...)
- Les démarches communautaires en santé, une approche transversale avec les autres instances de la CRSA de promotion de la santé
- Organisation d'une journée de rencontre avec les CTS sur le thème prévention, santé au travail, avec les acteurs territoriaux concernés
- **Partage des réflexions**, constats, bibliographie, propositions, avec l'ensemble des instances de la CRSA.
- Contribution à l'évaluation du PRS2
- Contribution à l'élaboration du PRS3- Contribution aux PRSE PRST

Mode de gouvernance et animation

De janvier à juillet 2022, 3 séances de travail seront consacrées à la thématique santé et travail. De septembre 2022 à novembre 2022, deux séances seront consacrées à la thématique santé-jeunes.

Les réflexions, constats, propositions et une bibliographique seront partagés avec l'ensemble des instances de la CRSA.

La réalisation de plusieurs séances par sujet retenu permet une prise de connaissance du sujet, la réalisation d'auditions externes éventuelles et l'élaboration de propositions ou recommandations. Des sujets feront l'objet d'un suivi tout au long de la mandature afin de connaître les suites données ou les effets obtenus des propositions ou recommandations faites. La Commission pourra, selon un principe de vigilance ou de veille, mettre à l'ordre du jour des sujets non programmés mais d'importance liés à l'actualité.

Moyens

La Commission propose d'organiser avec les Conseils territoriaux de santé une journée de rencontre sur le thème prévention, santé au travail avec les acteurs territoriaux concernés et ou avec les autres commissions et groupes de travail de la CRSA sur plusieurs sujets (budget à préciser). Des moyens seront nécessaires à la réservation d'une salle, ainsi qu'aux frais de déplacement.

L'appui d'un.e chargé.e de mission permettra une aide à la rédaction et à la réalisation d'un document regroupant les travaux, réflexions et propositions de la CSPS et CRSA sur les sujets traités, ainsi qu'à la réalisation des rencontres et la production d'actes.

Commission Spécialisée Organisation des Soins (CSOS)

Les membres de la CSOS souhaitent pleinement s'impliquer dans les travaux d'évaluation et d'amélioration de l'organisation des soins en complémentarité avec les autres commissions spécialisées de la CRSA en s'appuyant sur les constats et propositions des Comités Territoriaux de Santé (CTS).

Avec tous les acteurs représentés à la CRSA, ils partagent l'ambition d'agir sur 2 axes transversaux majeurs sur toute la durée du futur PRS :

- Défendre l'accès aux soins pour tous et notamment pour les populations les plus fragiles
- Développer des actions pour soutenir et promouvoir des conditions d'exercice attractives pour tous les professionnels dans les secteurs sanitaire et médicosocial.

Axes de travail

Participation à l'évaluation du PRS2 en visant 2 volets prioritaires (2022) :

La gestion des alertes et des crises sanitaires - articulation entre établissements (amont aval) et collectivités territoriales :

- Le bilan des deux années écoulées (pilotage, articulation, impact organisationnel...)
- Et les pistes d'amélioration envisagées à court et moyen terme L'analyse de la réforme des autorisations d'activité de soins et d'équipements lourds : quels sont ses impacts et en quoi elle répond ou pas aux besoins non satisfaits mis en évidence par l'évaluation du PRS2 ?

• Contribution active à l'élaboration du PRS3 (2023) :

- Avec un cadre de réflexion posé par territoire
- Avec tous les acteurs de santé
- Dans une logique de prise en charge graduée en fonction des besoins des usagers

Thématiques prioritaires sur 2022/2023 :

- L'organisation des urgences et des soins en proximité ainsi que le déploiement des services d'accès aux soins
- Le déploiement des Communauté Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les conditions d'exercice des équipes de professionnels libéraux (notamment du médecin traitant)
- L'impact de la mise en place des hôpitaux de proximité et le maillage territorial en lits de médecine
- La feuille de route stratégique de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) 2021-2026

• L'évolution de l'offre en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et le suivi de la réforme du financement des SSR ainsi que ses impacts à venir (Service Médical Rendu - SMR)

Années 2024/2028:

Instruction de la déclinaison du nouveau PRS 2023-2028 de manière dynamique et prospective en s'attachant à ne pas se réduire à des avis réglementaires.

Calendrier prévisionnel à ce stade :

- Tous les textes d'application de la réforme des autorisations visent la mise en œuvre des nouvelles dispositions pour juin 2023
- La publication du nouveau PRS est prévue pour l'automne 2023

Il y aura une période provisoire jusqu'à l'ouverture des fenêtres d'instruction des nouvelles autorisations fin 2023 par l'ARS.

Le programme de travail sera donc précisé fin 2023 car fortement dépendant des résultats de la réflexion régionale qui sera conduite pour produire le nouveau PRS.

Méthode et moyens

Adopter des réflexes méthodologiques :

La CSOS souhaite exploiter efficacement les données de santé disponibles auprès de l'Observatoire Régional de Santé (ORS) et disposer régulièrement des analyses des 5 CTS par le biais de fiches de synthèse transmises au moins une fois par an.

Le partage et la définition de sujets prioritaires en commun avec les autres commissions et groupes permanents permettra d'éviter les doublons et de renforcer le poids des propositions.

Renforcer les moyens de coordination :

Outre les moyens du secrétariat de la CSOS assurée par la DOSA, les membres de la CSOS souhaitent la mise en place d'un temps de chargé de mission pour permettre une meilleure coordination des travaux avec les autres commissions spécialisées et groupes de travail de la CRSA (estimation à 10% minimum).

En synthèse

La CRSA portera une attention particulière aux situations et aux populations les plus vulnérables. Elle définira des priorités sur les thématiques cruciales (Urgences, EHPAD, attractivité des métiers, prévention...) et se concentrera sur les territoires les plus impactés par les questions de démographie des professions de santé.

L'ancrage territorial de la CRSA devra être amélioré, en instaurant une coopération fonctionnelle avec les 5 Conseils Territoriaux de Santé (CTS) de la région.

La CRSA se donne pour mission de susciter, recueillir et utiliser les remontées du terrain en lien avec les CTS en s'appuyant sur des partenariats avec des compétences régionales (ORS...).

Enfin, la CRSA s'engagera fortement sur la co-construction du PRS3 et la conduite du PlaM.

Des modalités de fonctionnement

Un bureau de la commission permanente constitué par les présidents des Commissions Spécialisées et Groupes Permanents se réunira tous les mois pour améliorer l'articulation des CS et GP dans la conduite du programme d'action. Une commission permanente, garantie de la conduite du programme d'action de la CRSA, se réunira au moins trois fois par an avec les présidents des 5 CTS et rendra compte semestriellement en commission plénière de l'avancement des travaux. La CRSA a pour projet la création d'une fonction de chargé.e de mission, de coordination et d'animation (fiche de poste en cours de rédaction).

En conclusion

La CRSA participe à la genèse de solutions afin d'améliorer les accès à la santé pour tous.

Pour mener à bien cette mission, elle doit se concentrer sur des axes prioritaires et transversaux en lien avec l'ARS et tous les partenaires institutionnels et scientifiques de la région. Elle doit être impliquée dans le fonctionnement des instances de santé dans un principe de co-construction, systématiquement associée aux Conseils Territoriaux de Santé (CTS) et se concerter avec les élus du territoire, afin de promouvoir une implantation territoriale.

La CRSA communiquera régulièrement sur l'avancement de ses travaux.